



Divorce et droits des usufruitiers et des enfants

Par **hervé**, le **13/10/2009** à **00:08**

Bonjour, bonsoir,

mon fils veut divorcer de sa femme avec qui il a eu 2 enfants (5ans, 2ans).
et pour éviter de lui verser une pension alimentaire, il veut lui donner (à sa femme) une somme de 150000 euros d'un bien qu'il a mis en vente et dont mon mari et moi (ses parents) lui avons fait donation en totalité en nu-propriété (par le biais d'une sci familiale) et dont nous nous sommes réservés l'usufruit. (sa femme faisant parti de la sci à concurrence de 50000 euros, valeur de l'apport d'un prêt qu'elle a contracté pour entrer dans la sci) (évidemment nous sommes d'accord et c'est son droit, pour qu'elle les récupère mais pas la somme qu'il veut lui léguer)

questions

1) pouvons nous en tant qu'usufruitiers, refuser qu'il vende? et peut-il nous forcer à vendre?

2) a-t-il le droit (au risque de déshériter ses enfants) de donner cette somme (150000) sachant que le bien est évalué à 700000 euros.

3) peut-on exiger qu'il donne plutôt à ses enfants?

merçi d'avance de répondre aux trois questions